

Image not found or type unknown



licencement economique anulation c'est possible

Par xxx, le 15/11/2011 à 21:35

bonjour

apres avoir le péable de licencement le patron ma rien propose c'est le mec du syndicat qui nous avez parle et la proposition du patron c'est de faire caducé le lettre de licencement ou de l'annulle le licencement au quell je refuse!je veux avancé;

quelle sont mes droit si je accepte le CSP contrat securisation professionnelle, le preavis et mes indeminites?

je peut faire une arret de maladie pendant les jours de preavis?

peut aussi le patron me prouvoque une faut grave pour ne pouvoir me indemeneze?

merci

cordialement

Par P.M., le 15/11/2011 à 22:05

Bonjour,

Il n'y aura pas de préavis si vous acceptez le CSP, je vous propose [ce dossier...](#)